



Accusation vol entre enfant mère

Par **ghys**, le **07/12/2009** à **11:01**

Bonjour , je suis mere de 3 enfnts adultes, j'ai divorce de leur pere j'ai vecu avec un compagnon pendant 6 ans et l'ai quitté , puis j'ai rencontré mon mari actuel nous sommes mariés. je suis depressive diabetique et asthmatique! il y en a qui sont plus malades que moi!donc apres ma rupture avec mon compagon j'ai ete hebergé par ma fille ainée qui travaillait, moi aussi durant cette periode ,malgré quelques arrêts maladies. ma fille a toujours été une personne pour qui l'argent est important elle est une personne "interressée". elle m'accuse de lui avoir vole sa carte bleue de m'en etre servie d'avoir pris sur ces credits revolving de l'argent elle m'accuse aussi de m'etre servi de sa voiture le resultat moteur HS et plein d'autres accusations du même gabarit ,le probleme c'est que il se peut que elle m'ai prete sa cb avec son code pour faire des courses,peut etre? comme je le fais avec mon fils mais le reste je suis incapable de savoir si c'est la verité car elle ment beaucoup, mais est persuade de son bon droit Pour moi ce fut 1periode emotionnellement affreuse...donc elle affirme que je l'ai volé ...et que donc, elle a du faire un rachat de credit pour rembourser tout cela plus ses credits à elle , elle aurait tout cumulé..cela aurait eu lieu en fin 2002 /debut2003 apres j'ai quitté son appart car j'avais rencontré mon mari et je me suis installé avec lui en mars 2003 et mariee en 2004.elle me harcele pour que je lui rembourse mes soit disant dettes et comme je la sais dans une situation financiere precare j'ai accepté de lui verser 70 euros par mois pour elle et son fils de 5 ans.mais elle me dit maintenant qu'elle va porter plainte contre moi pour et que je vais etre condamné comme une voleuse.j'ai peur donc je paie, elle me fait du chantage et je paie pour avoir la paix je ne sais pas si elle a raison et si je l'ai fait l'argent nous a servi a toutes les deux pour le quotidien.....je ne sais plus que faire je suis fragile psychologiquement, mais je n'ai pas fait dont elle m'accuse mais j'ai peur que si elle porte plainte ,il nous faudra gerer une situation pas simple, vais je aller en prison? vais je etre arrete? nous sommes en surendettement depuis 2006 avec un dossier bdf et nous remboursons nos debiteurs,je ne sais pas si j'ai fait cela , si je suis totalement un peu ou beaucoup ou pas du tout capable de l'avoir fait, mais c'est aussi ma fille qu'est ce que je risque si je sors de son chantage?

merci de votre réponse

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009 à 13:18**

Bonjour,

En vertu de l'article 311-12 du Code pénal :

"Ne peut donner lieu à des poursuites pénales le vol commis par une personne :

1° Au préjudice de son ascendant ou de son descendant ;

2° Au préjudice de son conjoint, sauf lorsque les époux sont séparés de corps ou autorisés à résider séparément.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables lorsque le vol porte sur des objets ou documents indispensables à la vie quotidienne de la victime, tels que des documents d'identité, relatifs au titre de séjour ou de résidence d'un étranger, ou des moyens de paiement."

Donc en principe, la plainte éventuelle de votre fille ne pourra aboutir.

Cdl

Par **ghys**, le **07/12/2009 à 14:33**

bonjour merci de votre reponse mais est ce que le fait que elle me fait du chantage peux etre considerer comme une extorsion financiere forcée?

disons que en lui presentant la chose, comme deli ,s'en rendant elle aussi justifiable , ainsi je continuerai a l'aider financierement de ma propre volonte mais pas sous le coup de la peur et un jopur peut etre sa haine changera mais je ne la laisserai jamais demunie pecunierement, c'est dur de se demander pourquoi notre enfant en arrive a de telle extremité

elle a un nouveau compagnon qui d'apres elle aurait des passe droits car gendarme de réserve, et donc elle va me pourrir la vie!alors si je pouvais lui dire que ce qu'elle me fait subir est reprehensible de par la loi peut etre que cela lui ferait peur à elle aussi et elle arreterait cette spirale

j'attend avec impacience votre reponse

et juste pour me sentir rassuré etes vous certains que sa plainte ne sera pas retenue?

salutations

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009 à 17:41**

Même si le droit n'est pas une science exacte, il y a de fortes chances pour que la plainte

qu'elle déposera ne soit pas suivi d'effets.

C'est en tout cas la position du droit français pour le moment.

Pour ce qui est du chantage, expliquez lui que sa plainte pour vol n'aboutira pas et que si vous décidez de la gratifier chaque mois d'une somme d'argent, c'est parce que vous le voulez bien et non parce que vous vous en sentez obligé et que si elle ne cesse pas ses menaces, vous vous cesserez les versements et elle ne pourra rien y faire.

Tentez donc plutôt de régler ce différend à l'amiable afin d'éviter une issue contentieuse.

Cdlt

Par **ghys**, le **07/12/2009** à **17:49**

merci je vais essayer le dialogue mais je ne desespere pas qu'un jour cela soit du passé, et que je vais me reveiller! merci en tout cas pour vos reponses je vais souffler un peu, merci mille fois ghys